

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

2024

Rapport de présentation du budget primitif du budget annexe du stationnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240325-2024_045-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

Deuxième exercice budgétaire répondant à la norme budgétaire et comptable M57, le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2024 s'élève à **1 703 637 euros** dont 1 610 637 euros en section de fonctionnement et 93 000 euros en section d'investissement.

A. La répartition par chapitre en section de fonctionnement :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	256 500,00 €	Chap. 70	Prod. services, domaine, ventes	1 610 622,00 €
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	1 075 000,00 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	15,00 €
Chap.65	Autres charges de gestion courante	165 517,00 €			
Chap. 66	Charges financières	27 000,00 €			
Total Dépenses réelles		1 524 017,00 €	Total Recettes réelles		1 610 637,00 €
Chap. 023	Virement à la section investissement	64 620,00 €			
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	22 000,00 €			
Total Dépenses		1 610 637,00 €	Total Recettes		1 610 637,00 €

1. Les dépenses de fonctionnement :

- Au chapitre 011 :

La prévision de 256 500 euros inscrite au chapitre des charges à caractère général diminue par rapport à la prévision budgétaire du budget primitif de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due au fait que l'exercice 2023 a été marqué par le renouvellement d'un contrat triennal de prestation de service.

Toutefois, certains postes de dépenses sont en augmentation par rapport au budget primitif N-1. Les prévisions des services bancaires et du contrat de prestation de service avec ANTAI augmentent suite à l'estimation à la hausse des recettes des droits de stationnement et de forfait de post stationnement.

Les autres principaux postes de dépenses concernent des prestations de services (paybyphone, convoyeur de fonds), la maintenance des horodateurs et la location immobilière du terrain situé

sur l'emprise foncière de la gare. Notons également une légère augmentation des vêtements de travail pour équiper les agents nouvellement affectés à la Direction du stationnement.

- Au chapitre 012 : Les charges de personnel prévisionnelles s'élèvent à 1 075 000 euros (contre 900 200 euros par rapport au montant total voté lors de l'exercice précédent). Cette augmentation est principalement due :
 - au recrutement de nouveaux agents (décembre 2023),
 - à l'affectation dans le budget annexe du stationnement de deux agents précédemment affectés au budget principal (dont le directeur),
 - à l'augmentation du point d'indice.
- Au chapitre 65 : Ce chapitre d'un montant prévisionnel de 165 517 euros est en augmentation par rapport aux prévisions de l'exercice 2023 car il intègre deux nouveaux postes de dépenses :
 - Un reversement maximum de 40 000 euros du produit des horodateurs encaissés sur le site de la Parata prévu par la délibération 2019/79 du 29 avril 2019 (précédemment supporté par le budget principal),
 - Un reversement de 57 502 euros de l'excédent du budget annexe du stationnement au budget principal.

Il comprend également pour 65 000 euros le reversement du produit des horodateurs encaissés sur le site du port de plaisance et pour 3 015 euros de charges diverses.

- Au chapitre 66 : Ce chapitre concerne le paiement des intérêts des emprunts ainsi que le calcul des intérêts courus non échus pour l'exercice 2024 pour 27 000 euros.
- Au chapitre 042 : Pour un montant total de 22 000 euros sont comptabilisés pour les amortissements, notamment, du mobilier, du matériel informatique et technique.
- Au chapitre 023 : Ce chapitre enregistre le virement vers la section d'investissement pour 64 620 euros.

2. Les recettes de fonctionnement :

Le financement de la section est assuré par les recettes des horodateurs, les abonnements des usagers et le forfait de post-stationnement comptabilisés au chapitre 70 pour un montant total de 1 610 622 euros, soit en augmentation par rapport au budget précédent en partie due à un nouvel espace de stationnement payant depuis août 2023 sur le site de l'ancien hôpital de la Miséricorde.

B. La répartition par chapitre en section d'investissement :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	48 000,00 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	6 380,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €			
Chap. 21	Immobilisations corporelles	40 000,00 €			
Total Dépenses réelles		93 000,00 €	Total Recettes réelles		6 380,00 €
			Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	64 620,00 €
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	22 000,00 €
Total Dépenses		93 000,00 €	Total Recettes		93 000,00 €

1. Les dépenses d'investissement :

- Au chapitre 16 : Ce chapitre enregistre le remboursement du capital des emprunts pour 48 000 euros.
- Aux chapitres 20 et 21 : Les dépenses d'équipement sont estimées à 45 000 euros :
 - 5 000 euros pour les immobilisations incorporelles (achat de logiciel),
 - 40 000 euros pour l'acquisition de matériel et outillage technique ainsi que pour des travaux généraux d'agencement.

2. Les recettes d'investissement :

- Au chapitre 10 : Le montant de 6 380 euros correspond au FCTVA à percevoir sur les investissements réalisés en 2023.
- Au chapitre 040 : Pour un montant total de 22 000 euros sont comptabilisés pour les amortissements, notamment, du mobilier, du matériel informatique et technique.
- Au chapitre 021 : Le montant inscrit concerne le virement provenant de la section de fonctionnement.

C. La dette

En 2023, la dette du budget annexe du stationnement a fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre de l'opération de réaménagement d'une partie de la dette détenue auprès de la Caisse d'Épargne. Ainsi, le budget annexe du stationnement ne comporte qu'une seule ligne de prêt commune au budget principal et au budget annexe du stationnement. La part affectée au budget annexe du stationnement est de 16.45%.

La synthèse de la dette du budget du stationnement au 1^{er} janvier 2024 est la suivante :

Capital restant dû	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
579 589 €	9 ans et 5 mois	5 ans et 7 mois

La dette ne concerne qu'une seule ligne de prêt dont le taux est fixe à 4.61% et classée 1A, soit la classification la moins exposée aux risques, selon la charte de bonne conduite.

Le montant du flux de la dette est de 73 644.42 € se répartissant de la façon suivante :

- Montant du capital à rembourser : 46 925.38 €
- Montant des intérêts à payer : 26 719.04 €

Le profil d'extinction de la dette du budget du stationnement est :

